

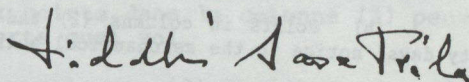
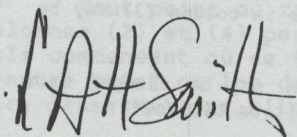
EN FOI DE QUOI, les plénipotentiaires des deux Parties contractantes ont signé le présent Accord.

FAIT en deux exemplaires à Bangkok, le 24^{ième} jour de mai 1989, en thaï, en français et en anglais, les trois textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement du
Canada

Pour le Gouvernement du
Royaume de Thaïlande

Général d'Armée de l'Air



(L.A.H. Smith)

(Siddhi Savetsila)

Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire

Ministre des Affaires
Etrangères